



«Si nous ne faisons rien, nous sommes en faillite dans les trois ans», titrait un journal récemment les mots du maire de Courtrai. Par conséquent essentiel que la gestion des finances publiques au niveau municipal passe sous la loupe critique.

Nous disposons aujourd'hui des données nous permettant de vérifier si le cycle électoral dans les investissements communaux et les recettes communales s'est également maintenu récemment. Nous pouvons en conclure que c'est toujours le cas, tant sur le plan des investissements que sur celui des impôts : les augmentations de taxes sont plutôt reportées après les élections, tandis que les projets d'infrastructure pour rafraîchir la commune arrivent, et c'est typique, juste avant les élections.

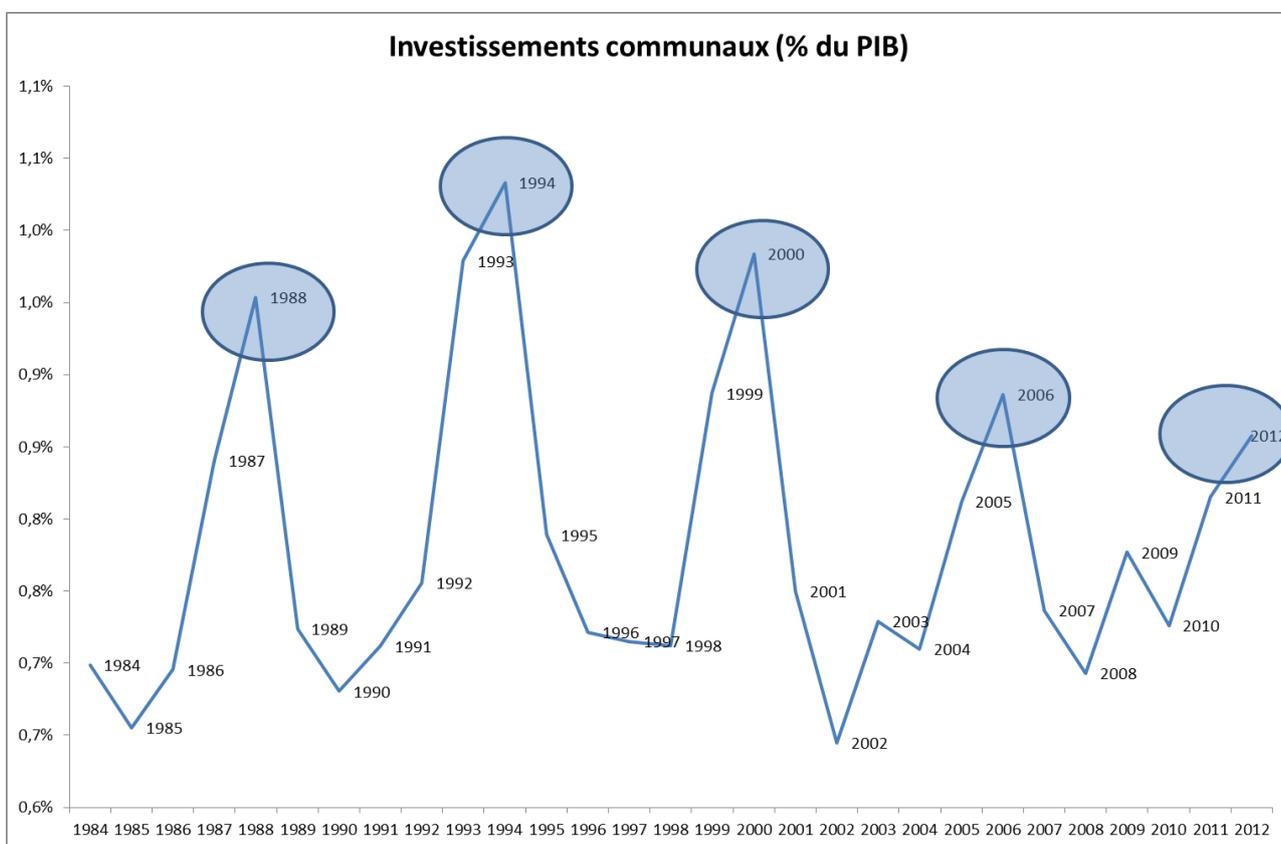
À quoi ressemblent les excédents et déficits budgétaires des communes suite à cette politique d'un pas en avant - un pas en arrière ? Depuis 1970, l'ensemble des communes enregistre un déficit lors de chaque année électorale. En 2012, un déficit global de 1 275 millions d'euros a été enregistré.

Les communes manient beaucoup d'argent, ce sont d'importants acteurs économiques. Leurs dépenses s'élèvent à 13 % du total des dépenses publiques. Les communes prennent à leur charge 45 % des investissements publics en Belgique et 31 % du total des salaires dans la fonction publique. Depuis 1970, les recettes des communes (corrigées de l'inflation) ont augmenté de 196 %.

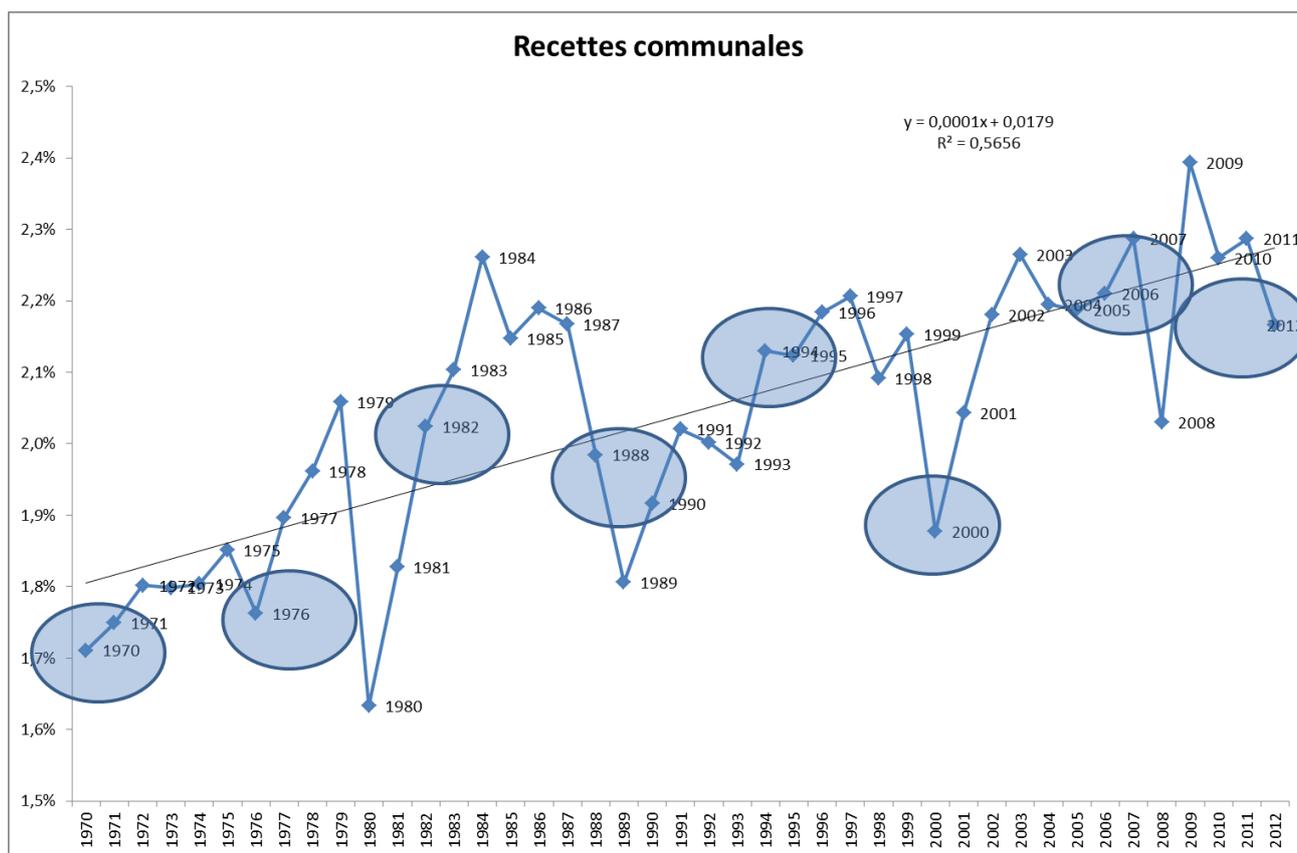
Le cycle électoral soulève en outre des questions quant aux conséquences pour le contribuable. Comme le cycle a des conséquences sur le timing des travaux publics, il est concevable que cela entraîne d'importants coûts supplémentaires. Les entrepreneurs font des heures supplémentaires lors des pics artificiels qui sont ainsi générés. Par pour cent de hausse des factures pour ces dépenses de capital, cela peut entraîner un surcoût inutile de 32 millions d'euros pour le citoyen.

FACTCHECKING

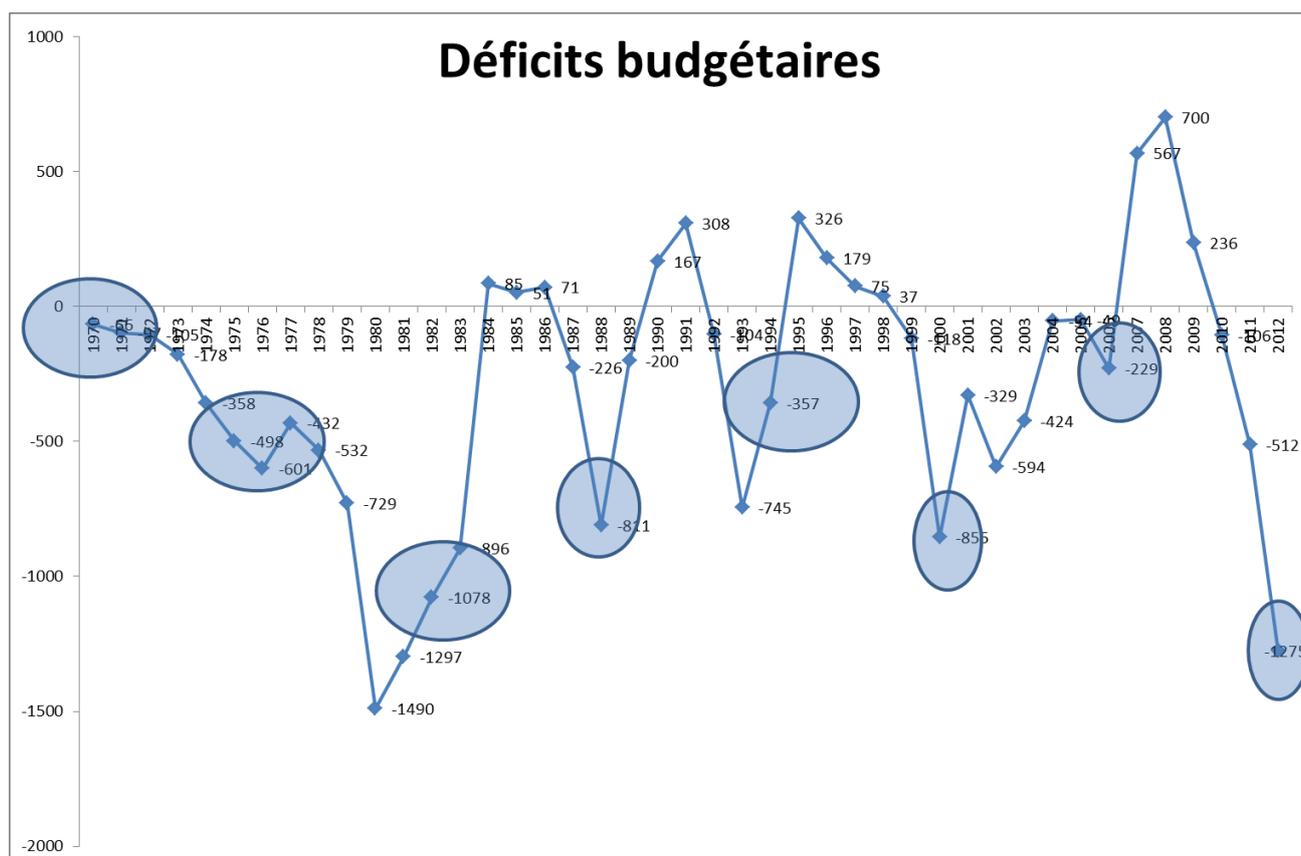
Fait 1 : Que voyons-nous depuis 1970, à la lumière des cycles électoraux de six ans ? Lors d'une année électorale type, les dépenses d'investissement des communes sont supérieures de quelques 17,5 % à ce qu'elles étaient pendant les deux années précédentes, et elles sont inférieures de 19,5 % deux ans plus tard (voir le graphique).



Fait 2 : En termes réels (corrigés de l'inflation), les recettes fiscales des communes augmentent en moyenne de 4,0 % au cours des deux années suivant les élections, tandis qu'on note même une baisse de 0,2 % au cours des deux années précédant les élections.



Fait 3 : Le fait que les dépenses grimpent et que les augmentations d'impôts soient freinées à l'approche d'une année électorale signifie évidemment que ce cycle débouche sur des déficits budgétaires au niveau communal. Depuis 1970, le solde budgétaire est systématiquement tombé dans le rouge au cours des années électorales.



Voor duurzame economische groei
en sociale bescherming.